

# Des cours en ligne pour les détenus

L'e-learning s'ajoute à d'autres formations pratiques

**L**a réinsertion des détenus passe, notamment, par la formation, l'apprentissage et les études. Pas facile d'accéder aux études lorsque l'on est en prison. Les cours par correspondance sont une solution pour les détenus. Comme pour tout citoyen, ils vont passer à l'e-learning, les cours en ligne.

L'apprentissage à distance abandonne peu à peu le support papier pour le support numérique et les cours par internet. Les prisons suivent le mouvement. On apprend qu'un projet pilote vise à instaurer l'e-learning dans cinq prisons de Wallonie: Leuze, Marche, Forest, Arlon et Jamioulx. Le projet devrait se concrétiser d'ici l'été. La direction de la prison de Marche confirme, mais insiste: « Les détenus n'auront pas accès à internet. Tout sera verrouillé. Ils n'auront accès qu'à un programme précis d'apprentissage et travailleront en réseau fermé ». À Marche et Leuze, le détenu pourra étudier dans sa cellule puisque chaque cellule est déjà équipée d'un PC (prison-cloud). Dans les autres prisons, le détenu devra se rendre dans une classe équipée d'ordinateurs.

En plus de cet enseignement à distance, il y a des formations certifiantes qui sont dispensées dans les prisons, par des associations subsidiées par les pouvoirs publics (Région et Communauté). Des formations professionnelles censées les aider à trouver un tra-

vail plus facilement à la sortie de prison.

## PRIME D'ENCOURAGEMENT

Actuellement, 1.164 détenus (sur un total de 11.000) suivent une formation de ce type. L'informatique (281 détenus), la cuisine (142), la sécurité (141) et la gestion (115) sont les formations les

mations en couture, horticulture, maçonnerie, code de la route, peinture, plafonnage, électricité, carrelage, plomberie, mécanique auto, technicien de surface, dactylo, soins de beauté. Dans les formations un peu plus originales, citons: chauffeur de Clark (à la prison de Marneffe notamment)

ou réparateur de vélo (à Louvain et Wortel).

Ces formations (qui se donnent à concurrence de 9 heures/semaine, sur plusieurs mois) s'accompagnent d'une prime d'encouragement de 0,62 € de l'heure, pour le détenu.

En plus de ces formations professionnelles, ont été lancées, avec les subsides de l'ancienne ministre Éliane Tillieux (PS) et dans le cadre de la prévention contre le radicalisme en prison, toute une série de « formations de base » visant surtout à resocialiser le détenu. Il s'agit par exemple de

lui apprendre à lire s'il est illettré, lui apprendre la logique mathématique, la citoyenneté, etc. En deux ans, l'association Adeppi par exemple a pu faire, dans les prisons d'Andenne, Namur et Leuze, de l'accompagnement auprès d'une cinquantaine de détenus. Des formateurs allaient les trouver en prison et les aidaient à préparer leurs examens d'entrée dans une formation professionnelle et épaulaient les détenus-étudiants inscrits dans les cours à distance en vue de passer leur CEB ou CESS, etc. ●

FRANÇOISE DE HALLEUX

**Conducteur de  
Clark ou  
réparateur de  
vélos font partie  
des formations  
dispensées**

plus suivies. En octobre dernier, 11 détenus d'Ittre ont réussi leur examen de gestion et 10 autres passeront l'examen en juin prochain. « Cet accès à la profession leur permet de s'installer comme indépendant et d'ouvrir un commerce. Quand on a un casier judiciaire, c'est parfois plus facile de retrouver un travail, par cette voie », observe Marie-Noëlle Van Beesen, responsable des formations Adeppi à Ittre.

Mais attention, toutes les prisons ne dispensent pas toutes les formations. La formation d'aide-boulangier par exemple n'est donnée qu'à la prison de Wortel. Tandis qu'on apprend la soudure uniquement à Marneffe et à Andenne. On trouve aussi des for-

**Projet Jeholet****Alphabétisation à Jamioulx en péril**

Le projet Tillieux de « prévention contre la radicalisation », qui s'est étalé sur deux ans (avec un budget de 2 X 1 million €) et qui a permis de lancer des formations très diverses en prison, touche à sa fin. À Jamioulx par exemple, l'ASBL Lire et Écrire qui avait répondu à l'appel à projets, a pu donner des cours d'alphabétisation à une cinquantaine de détenus illettrés et souvent déphasés à cause de l'enfermement.

Mais Jeholet (MR) a succédé à Tillieux (PS) et les règles ont changé. Le nouveau ministre de l'Emploi et de la Formation a lancé un nouvel appel à projets, avec une enveloppe réduite (500.000 €/an) qui donne désormais la priorité à la formation professionnelle. Elles peuvent être couplées, ou non, à une formation de base (alpha, FLE, français et maths de base) mais qui ne peut excéder 10 % du volume global de formation.

Ce nouveau point (les 10 %) met

en péril plusieurs formations de base, comme l'alphabétisation à Jamioulx. La colère gronde dans le secteur et pourrait d'ailleurs éclater au grand jour très prochainement, apprend-on.

« La population carcérale est très peu formée, très peu diplômée et maîtrisant peu la langue française », réagit le cabinet Jeholet.

« Les cours d'alphabétisation déliés de toutes perspectives de formation professionnelle ou d'emploi ne nous apparaissent pas comme une piste de travail à maintenir. Le taux d'abandon est élevé et ces formations ne mènent pas à l'emploi. L'organisation d'un parcours linéaire d'insertion est dépassée et désespère le public visé, confronté à un parcours long et manquant souvent de sens. Mais certains ne veulent pas entendre ces arguments et continuent à défendre le mode de fonctionnement actuel. » ●

F. DE H.